

La néologie d'emprunt

0. Introduction

Nous en arrivons, avec l'emprunt, aux ressources externes de la néologie arabe. L'emprunt a, en arabe, comme dans toute autre langue d'ailleurs, plusieurs facettes. En effet, mis à part le calque - qui est de l'ordre de la néologie sémantique par traduction et relève par conséquent de l'emprunt, l'emprunt intégré et l'emprunt intégral ont ceci de plus par rapport au calque qu'ils importent tous les deux de nouvelles formes lexicales. En dernier lieu, l'emprunt intégral monopolise le plan de la néologie phonologique et, par conséquent, graphique qui accompagne le terme d'emprunt (quand les deux langues ont le même système graphique).

1. Problématique de l'emprunt en langue arabe

L'emprunt est un procédé assez courant en néologie arabe. Outre le fait qu'il a été source de difficultés et de polémiques, l'emprunt est, semble-t-il, source de problèmes linguistiques. Au plan diachronique, les débats sur l'emprunt ont été le reflet des tensions animant une société arabe colonisée et divisée entre partisans du modernisme et partisans du classicisme. Au plan synchronique, l'absence d'une légitimation pragmatique de la langue arabe a favorisé la langue étrangère comme langue véhiculaire. Cette situation a provoqué une rupture entre le linguistique et le social et a neutralisé par là même la possibilité d'une arabisation totale et réelle. En effet, l'arabisation, se fondant sur des langues-sources différentes, a donné lieu à un type particulier de variation. Par ailleurs, les efforts de normalisation se trouvent confrontés à des problèmes objectifs¹.

2. Emprunt, pérégrinisme et xénisme

Définir l'emprunt est toujours une tâche délicate. Tout d'abord, il faut faire la distinction entre emprunt en tant que procédé et emprunt en tant que résultat du procédé. Cela dit, il faut clarifier les rapports existant entre la notion d'emprunt et certaines notions connexes (pérégrinisme et xénisme).

Le terme *emprunt* désigne couramment à la fois le procédé ou le phénomène linguistique et le résultat lexical. Cependant, les auteurs que nous proposons pour cette analyse synthétique semblent exclure de leur définition la désignation du résultat lexical par le terme *emprunt*. Nous relevons à cet effet des expressions comme *terme d'emprunt*, *mot d'emprunt*, *mot emprunté*, *mot étranger*, etc. Or, en opposant Guilbert et Deroy quant à la nature du pérégrinisme et de l'emprunt, nous découvrons qu'il s'agit bien du résultat lexical. Il n'est cependant pas clair s'il s'agit d'une adjectivation, donc qualification, ou d'une substantivation, donc désignation ou dénomination. La définition de la néologie, qui englobe, entre autres procédés, l'emprunt, nous permet de désigner le résultat de celui-ci par *néologisme*. Dans ce cas, le terme *emprunt* ne désigne plus le résultat lexical, mais le qualifie; or du point de vue strictement grammatical, le terme *emprunt* désigne aussi bien l'action que le résultat de l'action. Nous nous trouvons donc en face d'une double dénomination (néologisme et emprunt) qui se résorbe par la formation d'un syntagme dans lequel le mot *néologisme* occupera la position de tête et le mot *emprunt* celle d'expansion: *néologisme d'emprunt*.

Deroy (1956:4) distingue *pérégrinisme* et *emprunt*. Il considère le pérégrinisme comme la première phase de l'installation du mot étranger; par contre, son installation définitive constitue l'emprunt, la phase proprement néologique. À l'opposé, Guilbert (1975: 93) considère que la phase néologique réside plutôt dans la phase de pérégrinisme de Deroy, l'installation du mot étranger (phase néologique pour Deroy) faisant perdre à celui-ci sa qualité néologique. Bonnard (1972: 1580), pour sa part, emploie le terme *pérégrinisme* pour le terme *xénisme* de Guilbert. Or, si le xénisme de Guilbert (1975: 92) est un état permanent pour les unités qu'il désigne (patronymes, noms géographiques ...), le pérégrinisme de Bonnard est une phase vers l'emprunt dans le sens de

Deroy. Les deux notions ne peuvent donc pas coïncider. D'autre part, si Guilbert considère le xénisme comme ne relevant pas de l'emprunt, Darbelnet (1983: 603), s'appuyant sur l'argument des changements ou modifications phonétiques que subissent les xénismes de Guilbert dans le système-cible, considère ces xénismes comme relevant de l'emprunt. Dans l'opposition entre Guilbert et Deroy quant aux notions d'emprunt et de pérégrinisme, le terme *néologisme* que nous avons affecté à la désignation du résultat lexical de l'emprunt est devenu flottant. Où peut-on donc situer le néologisme d'emprunt? À notre avis, la définition de Deroy se situe au moment où le caractère néologique disparaît car le mot emprunté s'est installé définitivement. Par contre, la définition de Guilbert se situe au niveau de la phase du pérégrinisme de Deroy, ce qui est plus proche de la réalité néologique. Seulement, là se pose le problème de la délimitation exacte de la synchronie qui est reliée à l'attribution de la qualité néologique au mot d'emprunt. La contrainte de la synchronie dans la définition du néologisme amène Rey (1976: 15), nous l'avons vu, à proposer la prise en considération d'une synchronie assez large.

Pour ce qui est de la définition du phénomène ou du procédé à proprement parler, Bloomfield (1970: 420) définit l'emprunt linguistique par «l'adoption de traits qui diffèrent de ceux de la tradition habituelle». Il distingue l'*emprunt dialectal* - Guilbert l'exclut de son étude et le situe au niveau des attributions de la sociolinguistique - et l'*emprunt culturel*. L'emprunt dialectal est «l'emprunt de traits de la même aire linguistique», alors que l'emprunt culturel est «l'emprunt de traits d'une langue différente». Dans cette perspective, Bloomfield indique que «les objets ou pratiques passent souvent en même temps que les formes linguistiques qui servent à les nommer» (1970: 421). Pour Guilbert, l'emprunt est «l'introduction, à l'intérieur du système, de segments linguistiques d'une structure phonologique, syntaxique et sémantique conforme à un autre système et crée, du strict point de vue linguistique, une situation de rejet» (1975: 90). Il centre son analyse sur l'*emprunt dénotatif* (emprunt culturel chez Bloomfield et *emprunt de nécessité* ou *de chose* chez Boulanger, 1978: 100). Pour Boulanger (1978: 95), l'emprunt est «un mode de création lexicale [qui consiste en] un transfert lexical vers [une langue cible] d'un élément déjà formé appartenant à une langue étrangère vivante [...] ou morte [...]. L'emprunt implique soit l'adoption du

signifiant complet, soit l'adoption uniquement d'un élément affixal». Par ailleurs, Boulanger (1978: 100) souligne que l'emprunt du signe total est caractéristique des langues de spécialité. Darbelnet, pour sa part, définit l'emprunt comme «tout élément de la langue de départ qui se trouve transporté dans la langue d'arrivée, un groupe de mots traduits littéralement ou encore un fait de syntaxe, des métaphores ou un caractère typographique» (1983:603). Quant à Rondeau (1983: note 12, p.412), il considère l'emprunt comme le transfert d'une langue à une autre d'une unité linguistique ou d'une structure morphologique ou syntaxique; ou bien l'ajout à un signifiant d'une langue donnée d'un signifié lié, dans une autre langue, à un signifiant de forme analogue.

3. Emprunt, translittération et système d'écriture arabe

Traiter de l'emprunt en langue arabe pose nécessairement la question de la translittération. En fait, la nature différente de l'écriture et de certains phonèmes arabes fait que la réalisation de l'emprunt dans la langue arabe subit des modifications aussitôt qu'il est question d'écrire ou de prononcer l'emprunt. Nous avons déjà traité des facteurs sociolinguistiques et historiques qui ont entouré la question épineuse de la translittération². Nous résumons ainsi la question: l'adoption d'un système de translittération des emprunts s'est intégrée de manière indirecte dans un projet de réforme de la graphie arabe. Cependant, toutes les tentatives se sont heurtées à des résistances théologico-linguistiques qui sacralisent la graphie arabe du fait qu'elle est porteuse ou consignataire des textes coraniques. Par ailleurs, l'insistance des académiciens sur la nécessité de trouver une approche universaliste en matière de translittération et leur souci de faire prévaloir les anciennes méthodes de translittération et les modes authentiques de productions orales (articulation) ont abouti à un système très complexe et souvent contradictoire. Les décisions des académies n'étant pas exécutoires, le champ est demeuré libre au gré des traducteurs, lexicographes et rédacteurs.

Nous posons le problème de la translittération dans la perspective de l'emprunt que la langue arabe effectue auprès de l'anglais et du français, ces deux langues étant communément reconnues comme seules sources terminologiques de l'arabe. Nous pouvons répartir le monde

arabe en deux zones: une zone dont la deuxième langue (L2) est le français (le Maghreb) et une zone dont la L2 est l'anglais (le Moyen-Orient). La différenciation du monde arabe en zones de L2 implique, en théorie, que nous aurons affaire à deux modes de translittération. En réalité, le problème de translittération se pose à trois niveaux: (1) translittération des consonnes; (2) translittération des voyelles et diphtongues et (3) translittération lexématique.

Pour ce qui est de la translittération des consonnes, il y a uniformité entre l'anglais et le français et variation en arabe. La variation résulte du fait que nous dégageons deux tendances qui coexistent, non seulement entre zones de L2, mais aussi dans le même pays. Par exemple, pour le phonème [p], qui n'existe pas en arabe, nous aurons le phonème arabe le plus proche [b] ou un néologisme graphique qui est censé représenter le son [p]. Il en va ainsi des phonèmes [v] et [g]. La situation se complique quand les néologismes graphiques pour le même phonème se multiplient et que ces différences réussissent à nous faire croire à des termes différents.

Pour ce qui est de la translittération des voyelles et des diphtongues, il n'existe pas de règle objective. Tout d'abord, vu l'omission des voyelles à l'écrit en arabe, les seules voyelles reconnaissables sont les voyelles longues car, selon qu'il s'agit de la voyelle courte [a] ou [i] ou [u], la prolongation vocalique, elle, est marquée par un signe graphique. La voyelle courte cependant laisse le lecteur devant un dilemme, surtout s'il n'a aucune idée du mot d'emprunt. Toutefois, on a souvent recours à la mise entre parenthèses du mot en caractères latins, ce qui nous amène à mettre en doute l'utilité de la translittération dans ce cas. Pour ce qui est des diphtongues, nous savons que l'anglais prédomine dans ce domaine. Cela laisse présager des possibilités d'autres variations interarabes.

Enfin, la translittération lexématique s'accompagne souvent d'une variation synonymique quand les zones de L2 translittèrent deux mots équivalents, l'un français, l'autre anglais, mais différents de par leur graphie. Cette variation synonymique se produit même si les mots d'emprunt équivalents ont la même forme graphique (cela concerne surtout les internationalismes terminologiques où les différences de prononciation impliquent des différences de translittération). Encore une fois, c'est la mise entre parenthèses du mot d'emprunt qui résout les problèmes d'ambiguïté.

Cela nous amène au coeur du problème du système graphique de la langue arabe. En effet, nous réitérons avec d'autres chercheurs la proposition de remplacer le système graphique arabe par le système latin (à l'instar de l'expérience turque). La graphie n'est qu'un support comme un autre. En fait, une des causes du retard de l'arabe réside dans sa graphie, une graphie qui ne permet pas de symbolisation scientifique sans risque de confusion, ni de majuscules, ni de voyelles. L'illustration la plus frappante est donnée dans l'enseignement des mathématiques où l'insertion des propositions mathématiques, avec tous les symboles scientifiques qu'elles comportent et l'orientation directionnelle de l'écriture et le découpage mental qu'elles contiennent, se fait en langue étrangère, alors que la composante ordinaire du discours mathématique est en arabe (cf. à ce sujet Lakramti: 1987). Nous pensons qu'il s'agit là des raisons fondamentales de l'absence de recherches en arabe et, par conséquent, de communications scientifiques et techniques (CST) et des échecs scolaires. Nous proposons tout simplement trois témoignages pour défaire le mythe de la graphie arabe: (1) *«[...] dans le cas de l'arabe [...] cette écriture est une plaie pour la lecture, pour l'enseignement et pour tout usage pratique de la langue»*. (Lecerf cité par Monteil, 1960: 42); (2) *«l'écriture n'est pas la langue, mais un simple moyen d'enregistrer la langue au moyen de signes visibles [...]. Une langue est la même quel que soit le système d'écriture utilisé pour l'enregistrer»*. (Bloomfield, 1970: 25); (3) *«l'écriture est un moyen de communication complémentaire du langage articulé, réalisé à l'aide [...] de signes graphiques, reflétant d'une manière ou d'une autre le langage articulé et servant à la transmission de ce langage et à sa fixation dans le temps. [...] la prédominance, dans l'écriture, du principe historique-traditionnel, n'est pas lié aux particularités de la langue; il s'explique surtout par la politique conservatrice du gouvernement dans le domaine de l'écriture»*. (Istrin cité par Monteil, 1960: 41)

4. Emprunt et structure du signe linguistique arabe

Nous avons vu que le signe linguistique arabe est basée sur les notions de racine (R) et de schème (SCH). Cette structure canonique laisse entrevoir un terrain défavorable à l'emprunt. En fait, un emprunt en arabe est ou bien intégré, et il jouit de toutes les possibilités paradig-

matiques et syntagmatiques qu'offre le système à n'importe quelle unité de la langue, ou bien intégral, et il est ainsi voué au rejet et à l'inertie. Plus le mot étranger est long, plus il devient difficile de l'intégrer au système de la langue. Dans cette perspective, nous préférons les emprunts intégrés aux emprunts intégraux car les emprunts intégrés constituent un réel enrichissement de la langue. Ce genre d'emprunt peut être considéré comme partie intégrante du processus de créativité lexicale³.

5. Typologie des emprunts en langue arabe

Nous répartirons cette analyse en trois sections. Dans la première, nous analyserons les classes d'emprunts, dans la seconde, les types d'emprunts et dans la troisième, les implications de l'emprunt sur la structure du lexique arabe.

5.1 Classes d'emprunts

Nous distinguons trois classes d'emprunts: le calque, l'emprunt intégré et l'emprunt intégral.

5.1.1 Le calque

Le calque est l'emprunt par traduction littérale d'une unité terminologique complexe. La traduction littérale débouche souvent sur une transposition de la structure syntaxique dans le système de la langue emprunteuse. Selon Humbley (1974), le calque est la reproduction d'une structure lexicale étrangère avec des éléments de la langue emprunteuse. Par ailleurs, pour Boulanger (1987), le calque est le remplacement d'un signifiant de forme étrangère par un signifiant ancien ou nouveau de forme nationale pour dénommer soit un signifié totalement étranger, soit un signifié déjà fonctionnel dans une langue donnée, soit un signifié lui-même nouveau dans cette langue.

Les études font état de beaucoup de calques: en général, les syntagmes du type *N + AR*. Nous pensons, cependant, que ces structures correspondent exactement à la structure syntagmatique déterminé/déterminant propre à l'arabe. Il est à noter que cette même structure se trouve

être aussi le propre de la langue française, ce qui constitue un facteur qui facilite le calque. À cet effet, nous remarquons que la correspondance entre le français et l'arabe est presque toujours de l'ordre du mot à mot. Le calque ne concerne pas les unités syntagmatiques uniquement. Il concerne aussi les mots composés. En fait, nous avons vu que certains affixes français ou anglais peuvent avoir leur correspondant schémique en arabe. Cependant, il n'en va pas toujours ainsi. On a souvent recours à la traduction du contenu sémantique des affixes, ce qui aboutit, dans les faits, à des formations syntagmatiques à deux, trois composants ou plus selon le degré de complexité du mot composé étranger et la disponibilité ou non de correspondants schémiques aux affixes étrangers.

Ex.:	MP-0182	ar.	šabb	bi-al-šard	al-markaz-iiy	
			↓	↓	↓	↓
			coulage	avec -fuge	centre-al	
		fr.	coulage	centrifuge		
		ang.	centrifugal	casting		
	MP-0085	ar.	ġāmil	kābit	li-al-~irgā~	
			↓	↓	↓	↓
			agent	anti-	pour	moussage
		fr.	agent	anti-moussant		
		ang.	antifoaming	agent		
	MP-1180	ar.	raqīq-at	wahīd-at	al-~ittijāh	
			↓	↓	↓	
			stratifié	uni-	direction	
		fr.	stratifié	unidirectionnel		
		ang.	unidirectional	lamine		

5.1.2 L'emprunt intégré

L'emprunt intégré est le procédé par lequel la langue arabe sélectionne ou crée une nouvelle racine à partir de la structure consonan-

tique du mot étranger et l'attribution à cette nouvelle racine d'un schème. L'emprunt intégré, ainsi conçu, peut dès lors se comporter en unité arabe à part entière. Il peut ainsi bénéficier d'un champ sémantique propre par le biais du paradigme schémique correspondant au schème auquel il s'intègre. Il va sans dire que si la structure consonantique du mot étranger présente certains phonèmes qui n'ont pas d'équivalents en arabe, ces phonèmes seront transformés dans les phonèmes arabes les plus proches. Ainsi, nous aurons [v] → [f], [p] → [b] et [g] → [j], [ǧ] ou [q]. Parfois, l'arabe distingue, dans une voyelle étrangère, une forme composée d'un coup de glotte et d'une voyelle. Le coup de glotte représente une consonne en arabe. Il se situe au moment qui sépare l'obstruction et l'explosion d'air. Ainsi, nous pouvons avoir le processus suivant: [o] → [ʔ + o], [a] → [ʔ + a], [u] → [ʔ + u]: ex.: /oxyde/ → /ʔuksid/. C'est ainsi qu'Ibn Jinnī (1913, I: 357) considère que «ce qui a été structuré par analogie [aux principes] de la langue arabe est arabe. [...] Ne vois-tu pas que lorsque le phonème étranger diffère des phonèmes arabes, il est attiré vers celui qui, dans les phonèmes arabes, a le point d'articulation le plus proche?» [AR]. Exemples d'emprunts intégrés: NA: TS-765: ar. *ʔaksad-at* (fr. *oxydation*/ang. *oxidation*), A-PA: TS-767: ar. *lahab mu-ʔaksid* (fr. *flamme oxydante*/ang. *oxidizing flame*), A-PP: MP-415: ar. *ʔ-tillīn prūpīlīn mu-falwar* (fr. *éthylène-propylène fluorée*/ang. *fluorinated ethylene propylene*), AR: MP-413: ar. *ǧāmil nuṣūǧ falwar-īyy* (fr. *agent fluorescent*/ang. *fluorescent brightening agent*)

5.1.3 L'emprunt intégral

L'emprunt intégral consiste dans l'emprunt sous forme translittérée ou originale du mot étranger. L'emprunt intégral avec translittération concerne surtout les xénismes, les terminologies de la chimie, de la botanique et des technologies de pointe. L'emprunt intégral sous forme originale se retrouve surtout en mathématique, en recherche scientifique, bref, dans tout ce qui a trait à la symbolisation scientifico-technique (cf. Lakramti, op. cit.). Exemples d'emprunts intégraux: MP-500: ar. *mu-tajānis al-pūlīmar* (fr. *homopolymère*/ang. *homopolymer*), MP-1020: ar. *būruhīdrīd al-ṣūdyūm* (fr. *borohydride de sodium*/ang. *sodium borohydride*), RT-393: ar. *niḍām al-wahadāt al-kahrastāt-īyy-at* ⁴ (fr.

système *électrostatique* des unités/ang. *electrostatic system of units*), RT-159: ar. *mu-raššiḥ qanṭar-iyy ʔalā šakl T*⁵ (fr. *filtre du type T en pont*/ang. *bridged T-filter*).

5.2 Types d'emprunts

Il existe plusieurs types d'emprunts. Nous nous intéresserons seulement aux emprunts intégraux, l'emprunt intégré étant analysé de manière directe ou indirecte dans l'étude des schèmes et des racines. D'autre part, l'ampleur de la part de l'emprunt intégral dans notre corpus et dans la terminologie arabe, de manière générale, justifie ce choix. Ceci dit, nous distinguons cinq types d'emprunts intégraux: l'emprunt phonétique, l'emprunt alphabétique ou graphique, l'emprunt lexématique, l'emprunt syntagmatique et l'emprunt anthroponymique.

5.2.1 L'emprunt phonétique

L'emprunt phonétique consiste dans l'acceptation, dans le système de la langue, d'un phonème étranger. Ce genre d'emprunts accompagne, généralement, les internationalismes (terminologie de la chimie et de la botanique) et les anthroponymismes qui ont en commun le fait qu'ils sont considérés comme des noms propres. Selon Humbley (1974), il est possible en principe d'emprunter au niveau phonétique uniquement (prononcer un toponyme par exemple selon le système de la langue prêteuse), mais en pratique ces emprunts passent par le niveau lexical. Pour le cas de l'arabe, l'emprunt phonétique implique la création, au niveau du système, d'un graphème pour répondre aux besoins de l'enregistrement et de la production. Ainsi, nous rencontrons dans notre corpus des *néophonèmes* et, par conséquent, des *néographèmes* pour les phonèmes qui n'ont pas de correspondants en arabe [p, v]. Par ailleurs, le phonème [g] est généralement translittéré par les graphèmes arabes correspondants aux phonèmes [ġ], [j] ou [q]. Exemples d'emprunt phonétiques: [p] → MP-490: ar. *pūlr ʔīlīn ʔāl al-kaṭāfa-t* (fr. *polyéthylène à haute densité*/ang. *high-density polyethylene*), [v] → RT-156: ar. *vultī-iyy-at al-ʔinhiyār* (fr. *tension de rupture*/ang. *breakdown voltage*).

5.2.2 L'emprunt alphabétique

L'emprunt alphabétique ou graphique consiste dans le transfert, dans sa/leur forme latine, d'une ou de plusieurs lettres de l'alphabet latin. Ces lettres sont généralement des indications de formes d'objets, des abréviations de syntagmes en position de déterminant syntagmatique ou des symboles mathématiques ou chimiques. Ce procédé est rendu nécessaire parce que, comme nous l'avons vu, le système d'écriture arabe n'offre pas la possibilité de symbolisation scientifique sans risque d'ambiguïté, d'autant plus qu'il n'y a aucun moyen d'obtenir des majuscules à partir des caractères arabes. Remarquons toutefois que les emprunts alphabétiques indiquant la forme auraient pu être traduits. En effet, nous pourrions imaginer qu'un *objet en forme de T* est un *objet perpendiculaire*, etc. Exemples d'emprunts alphabétiques: TS-318: ar. *luḥma-t ta-qābul-ıyy-at ḍāt ḥazz I muzdawij* (fr. *soudure en bout double I*/ang. *double-I-butt weld*), TS-321: ar. *luḥma-t ta-qābul-ıyy-at ḍāt ḥazz U muzdawij* (fr. *soudure en bout double U*/ang. *double-U-butt weld*), TS-322: ar. *luḥma-t ta-qābul-ıyy-at ḍāt ḥazz V muzdawij* (fr. *soudure en bout double V*/ang. *double-V-butt weld*), TS-1078: ar. *waṣla-t taqābul-ıyy-at ʔalā šakl T* (fr. *joint en T*/ang. *T-butt joint*), TS-704: ar. *al-liḥām bi-ʔuslūb MIG* (fr. *soudage MIG* /ang. *MIG-welding*), TS-1104: ar. *al-liḥām bi-ʔuslūb TIG* (fr. *soudage TIG*/ang. *TIG-welding*).

5.2.3 L'emprunt lexématique

L'emprunt lexématique consiste dans l'adoption intégrée ou intégrale par une langue (l'arabe dans notre cas) d'un lexème d'une autre langue. L'emprunt lexématique peut être total, partiel ou mixte.

5.2.3.1 L'emprunt lexématique total

L'emprunt lexématique total consiste dans l'adoption entière du lexème étranger, qu'il soit simple ou composé. Il s'agit là du procédé le plus courant en langue arabe. Il arrive que l'arabe décompose le mot composé d'emprunt en plus petites unités sur la base des radicaux du mot en question: ex.: *polyester* → /pūlʔ + ʔistir/, *polyéthylène* → /pūlʔ + ʔīlīn/. L'existence de cette décomposition n'exclut cependant pas la

présence de la forme non décomposée. Ainsi, nous retrouvons dans le même dictionnaire les mêmes mots sous les formes de /*pūliyistir*/ et /*pūlīlīn*/.

5.2.3.2 L'emprunt lexématique partiel

L'emprunt lexématique partiel consiste dans l'adoption d'une partie d'un lexème composé étranger. Ce procédé est peu fréquent en arabe, mais il commence à prendre de l'ampleur. Il est souvent porté sur les affixes. À titre d'exemple, nous trouvons dans la terminologie linguistique: *métalinguistique* → /*mīṭāluḡawīyy*/⁶.

5.2.3.3 L'emprunt lexématique mixte

Nous entendons par emprunt lexématique mixte l'adoption dans le même mot de deux radicaux de deux langues différentes. Ce procédé donne beaucoup de termes en électrotechnique. Il joint des radicaux perses et des radicaux latins. Le radical de composition perse est représenté par /*kahra-*/ = /*électro-*/: *électro-magnétique* → /*kahra-maḡnaʿīs-īyy*/ ou /*kaharaʿīs-īyy*/.

5.2.4 L'emprunt syntagmatique

L'emprunt syntagmatique consiste dans l'adoption par une langue d'un syntagme d'une autre langue. Ce procédé est fréquent en terminologie arabe. Il concerne essentiellement la terminologie de la chimie. Il arrive cependant que l'emprunt syntagmatique porte seulement sur une partie du syntagme. Nous parlerons alors d'emprunt syntagmatique total (EST) et d'emprunt syntagmatique partiel (ESP). Notre corpus fait état de beaucoup d'ESP touchant essentiellement la terminologie de la chimie qui se retrouve rattachée à la terminologie de la technique par voie de connexion fonctionnelle utilitaire. Exemple d'EST: MP-822: ar. *būṭīrāl al-pūlīfinīl* (fr. *butyral de polyvinyle*/ang. *polyvinyl butyral*); exemple d'ESP: MP-241: ar. *pūlīmar ʿishām-īyy* (fr. *copolymère*/ang. *copolymer*).

5.2.5 L'emprunt anthroponymique

Nous avons vu, au cours de l'analyse de la néologie sémantique, comment la terminologisation d'un nom propre ou anthroponymisme constitue un procédé de néologie sémantique. Nous avons par ailleurs remarqué que l'arabe n'offrait pas de noms propres arabes terminologisables. Pour cette raison, nous pensons qu'il est possible d'inclure ce procédé dans le cadre de l'emprunt.

5.3 Conséquence de l'emprunt sur la structure du lexique

Il s'agit ici de faire le bilan de l'emprunt. Nous avons pu reconnaître, au cours de l'étude des emprunts, la conséquence principale de l'emprunt qui consiste dans l'hybridation de la structure du lexique. Humbley (1974) distingue trois types théoriques d'hybrides: hybride de radical, hybride de dérivation et hybride de lexie complexe. Par ailleurs, Humbley remarque que l'hybride de radical doit être très rare car inconcevable qu'un morphème, qui est, par définition, l'unité minimale de sens, puisse être divisé pour permettre une substitution partielle. Pour ce qui est des dérivés hybrides, ils sont en nombre assez important. Ils consistent généralement en radicaux de la langue étrangère et en morphèmes syntaxiques de la langues emprunteuse (morphèmes liés). Quant aux hybrides de lexies complexes, ils sont constitués de deux ou en plusieurs morphèmes libres dont un au moins est emprunté.

6. Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons traité de la néologie d'emprunt comme procédé de créativité lexicale. Après un bref aperçu sur la problématique de l'emprunt et une clarification de certaines notions (emprunt, pérégrinisme et xénisme), nous avons traité des problèmes de translittération posés par l'emprunt. En outre, nous nous sommes intéressé au rapport entre l'emprunt et la structure du signe linguistique et avons procédé à une typologisation de l'emprunt (calque, emprunt intégré et emprunt intégral). Enfin, nous avons fait une classification de l'emprunt selon certains traits spécifiques qui s'y rattachent (emprunts phonétique, alphabétique, lexématique et syntagmatique) et souligné certaines conséquences de l'emprunt sur la structure lexicale.

NOTES

1. Cf. Hamzaoui (1975) et Reguigui (1986), pour les facteurs socio-historiques entourant l'emprunt en langue arabe.
2. Cf. A. Reguigui: 1986.
3. Cf. A. Reguigui 1986 et R. Hamzaoui 1975.
4. Le radical */kahra-/* dans */kahrastât-iyi-at/* est un emprunt du persan.
5. [T] est emprunté dans sa forme originale, c'est-à-dire en caractère latin.
6. Cf. Fassi Fehri, 1982.